



# LA LETTRE Juin 2026 AUX DONATEURS

## ÉDITO

Chers frères et sœurs,

Au cœur de l'année et à proximité de l'été, cette lettre vous rejoint, pour vous partager la vie de notre Église et vous renouveler ma reconnaissance pour votre générosité.

Dans notre pays et plus largement, le visage de l'Église se transforme bien rapidement. Cela d'une double manière : nos communautés sont moins nombreuses, ayant de la difficulté à se rajeunir, et, dans le même temps, un nombre important de personnes adultes vient les rejoindre : catéchumènes demandant le baptême, d'autres revenant vers l'Église et recevant le sacrement de la Confirmation, des fiancés pour qui la préparation de leur mariage est l'occasion de découvrir ou d'approfondir la beauté du message sur l'amour que l'Église annonce.

Une forme de vie ecclésiale, avec des communautés nombreuses sur l'ensemble d'un territoire, est en train de s'estomper. Et pour autant des personnes plus jeunes viennent rejoindre ces communautés sans que nous puissions percevoir clairement les transformations qui sont en train de s'opérer.

Célébration de  
Confirmations  
le 23 mai 2026  
à la Cathédrale  
Saint-Siffrein de  
Carpentras

Au cœur de cette évolution se situe la question de l'investissement des membres dans le soutien concret de la vie ecclésiale. Cela se fait principalement par le biais du 'Denier de l'Église'. La fidélité de nombre d'entre vous, soutenue grâce à une modernisation des moyens de collecte, assure globalement un maintien des ressources, même si nous en mesurons la fragilité. Les plus jeunes générations elles, ont du mal à faire du don une dimension ordinaire de leur vie croyante. Tout cela étant à situer également dans le contexte de notre vie sociale et ses incertitudes.

Nous pouvons nous aider les uns et les autres ; en nous interrogeant nous-mêmes et en interpellant chacun sur cette fidélité à témoigner de manière concrète de notre appartenance à l'Église; en invitant également des personnes à entendre cet appel.

L'Église ne dispose que des dons de ses membres pour témoigner de la Bonne Nouvelle qui la fait vivre et qui permet à ceux qui se donnent pleinement à son service de vivre dignement. Au cœur des évolutions de notre temps, elle ne manque pas d'exprimer une vitalité renouvelée. Merci à tous ceux à tous ceux qui la soutiennent.

+ François Fonlupt  
Archevêque d'Avignon



© Service de la Communication  
du diocèse d'Avignon



© Service de la Communication du diocèse d'Avignon

# LE SAVIEZ-VOUS ? LA PROTECTION SOCIALE

Nos prêtres et religieux ne dépendent - pour la plupart - pas de la sécurité sociale, ils ont leur régime de protection sociale propre (et obligatoire) : la «CAVIMAC» ou Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes. Ce régime spécifique a été créé en 1978 pour les religions qui n'avaient pas adhéré au régime général de la sécurité sociale en 1945. C'est un organisme sous tutelle de l'Etat à compétence nationale au service de tous les cultes exerçant en France.

En pratique, les prêtres et religieux «cotisent» pour une assurance maladie et une assurance retraite. Les cotisations sont calculées sur la base du SMIC, et intégralement payées par sa «collectivité» de rattachement. Car, en effet, les diocèses et congrégations ne sont pas les «employeurs» des prêtres et religieux, qui n'ont pas un statut de salarié mais un équivalent du travailleur indépendant.

En chiffres, pour le traitement d'un prêtre en activité de 640 € nets par mois, les cotisations sociales sont de 833 € environ.

Le denier finance les 1 473 € mensuels nécessaires pour la vie quotidienne d'un prêtre.



**Stanislas de Lesseps**  
Économiste diocésain

## QUAND LES FIDÈLES LOUAIENT LEUR PLACE À L'ÉGLISE.

Apparue progressivement au XVIIIe siècle, la location des bancs et des chaises permettait aux paroisses de financer l'entretien de l'église et les dépenses du culte. Chaque famille pouvait louer une place réservée pour l'année, souvent identifiée par un numéro ou même par son nom. Dans certaines de nos églises, ces marques sont encore visibles aujourd'hui. Très répandu au XIXe siècle, ce système a peu à peu disparu au XXe siècle. Parmi les ressources actuelles de la paroisse, la quête en est la principale. Après la séparation des Églises et de l'État en 1905, le Denier du culte est venu répondre à un autre besoin : assurer la vie matérielle des prêtres.

## CHAQUE RENCONTRE NOURRIT MA JOIE DE PRÊTRE

Curé depuis bientôt deux ans du secteur de Bédarrides, Châteauneuf-du-Pape et Courthézon, je découvre chaque jour la joie d'être prêtre au milieu des personnes qui me sont confiées.

Je suis particulièrement heureux des liens tissés avec les deux écoles catholiques, Notre-Dame du Sacré-Cœur à Courthézon et Notre-Dame du Sourire à Bédarrides. La rencontre avec les enfants et le personnel est une vraie source d'espérance. Les enfants portent un regard simple et vrai sur la foi ; ils sont pour moi un signe du visage nouveau de l'Église.

Je suis aussi touché par les rencontres avec les fiancés qui se préparent au mariage. Souvent, ils viennent avec une démarche sincère, vécue dans la liberté et la vérité. Les échanges entre les couples sont riches et profonds. Il en est de même pour les catéchumènes, qui accueillent la foi avec beaucoup de liberté et découvrent peu à peu ce qu'elle peut apporter à leur vie.

Dans tout cela, je me sens soutenu par les membres de ma communauté, qui m'encouragent dans ma mission de pasteur. Je rends grâce à Dieu.

**Cristiano DOS SANTOS SANCHES**

Curé du secteur pastoral de Bédarrides Courthézon et Châteauneuf du Pape



## CONNAISSEZ-VOUS LE SERVICE DES TRÉSORS DU DIOCÈSE D'AVIGNON ?

« Aujourd'hui l'Église se préoccupe d'une façon particulière de la réunion et de la conservation des fonds d'archives et des trésors d'art sacré (...) Il faut affirmer que les objets d'un trésor n'ont pas seulement une valeur patrimoniale ou artistique, qui leur confère un juste attrait culturel et touristique mais ils sont une réelle richesse pour une catéchèse adaptée et représentent un véritable enjeu pastoral que les églises heureusement dotées d'un trésor peuvent sans difficulté engager. », écrivait Mgr André Reyne en avril 2007, alors conservateur du trésor de la Métropole Notre-Dame des Doms.

Ces paroles résonnent encore aujourd'hui dans notre diocèse. Le travail de conservation, de transmission et de valorisation mené depuis des années permet non seulement de préserver un patrimoine précieux, mais aussi de le faire vivre auprès du plus grand nombre.

Ces derniers mois, le service diocésain de la communication, avec bien d'autres acteurs du diocèse, s'est mobilisé autour du coffre reliquaire de Melchior Fallot. Cet objet, remis en 2023 au conservateur diocésain des trésors par la dernière prieure du Carmel d'Avignon, a rejoint le trésor de la basilique métropolitaine Notre-Dame des Doms.

Cette pièce remarquable vient d'être distinguée dans le cadre du concours « Le Plus Grand Musée de France », organisé par la Sauvegarde de l'Art français avec le soutien du groupe Allianz. Le coffre reliquaire a remporté le prix pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette distinction est l'occasion de remercier nos aînés dans la foi, les communautés religieuses et tous les donateurs qui, par leur fidélité et leur générosité, permettent la transmission vivante de ce patrimoine diocésain. Grâce à eux, notre Histoire Sainte continue d'être transmise et partagée aujourd'hui.



**Aurélie Testenière**

Deleguée Episcopale à l'information



Coffre reliquaire de Melchior Fallot.

© Service de la Conservation des Trésors du Diocèse d'Avignon

# S'INFORMER POUR MIEUX PREVOIR SA SUCCESSION

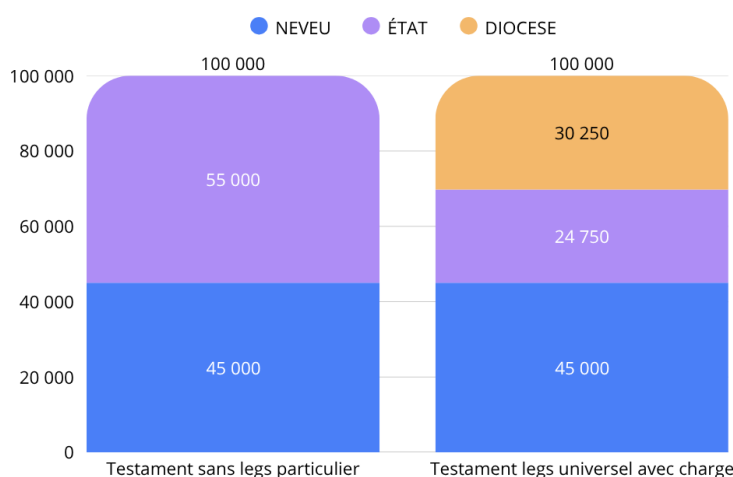
Anne-Marie est une paroissienne active et engagée. La vie ne lui a pas permis d'avoir d'enfants mais elle souhaite laisser quelque-chose à son neveu. La question de la transmission de son patrimoine occupe une place importante dans sa réflexion. Souhaitant avant tout aider sa famille, elle désire transmettre ses biens, estimés à 100 000 €. Mais elle sait que cet héritage sera très lourdement taxé : ses héritiers ne recevraient qu'environ 45 000 €, tandis que près de 55 000 €\* reviendraient à l'État.

À la suite d'une réunion d'information sur les legs organisée dans sa paroisse, Anne-Marie découvre que sa paroisse peut être bénéficiaire d'un legs consenti au diocèse et qu'il existe la possibilité du legs universel avec charge. Grâce à ce dispositif, le diocèse, exonéré de droits de succession, reçoit l'ensemble de la succession puis transmet au filleul la somme prévue dans le testament. La paroisse reçoit ensuite du diocèse la part qui lui est due. Le filleul recevra ainsi les 45 000 € souhaités par Anne-Marie. Le diocèse prendra en charge les droits de succession dus à l'État (24 750 €) et pourra conserver le solde, soit 30 250 €, pour soutenir sa mission.

Anne-Marie prend alors rendez-vous avec son notaire afin d'établir son testament et de le faire enregistrer au fichier central des dispositions de dernières volontés. Elle a transmis une copie de son testament au diocèse pour l'en informer. Désormais, tout est prévu : elle a l'esprit libre et est sereine.

(\*) cela monte à 60% lorsqu'il s'agit d'héritiers sans lien de parenté !

## COMPARAISON DE DEUX TESTAMENTS



**Pascal Rousseau**  
Coordinateur du pôle ressources

## MOTS DES DONATEURS

*Merci à l'Église dont nous vivons. Je prie chaque jour pour Monseigneur, le clergé, et tous ceux qui travaillent pour la faire vivre ... et ainsi nous faire vivre.*

**Joëlle**

*À tous les prêtres du diocèse d'Avignon. J'ai reçu un remboursement inespéré et je suis heureuse de l'offrir pour le denier en signe de reconnaissance, à vous tous.*

**Bernadette**

*Nous avons tous besoin d'espérance spirituel pour survivre à ce monde désorienté et l'Église nous guide et soutien dans cette voie. Avec mes prières pour la solidarité de cette église diocésaine.*

**Michel**

*Merci à tous les prêtres pour leur disponibilité, leur présence et leurs prières. Je joins le denier.*

**Hélène**

## UNE QUESTION, UNE REMARQUE ?



**Pascal Rousseau**  
Coordinateur du pôle ressources

tél. : 04 32 73 06 74  
mail : [pascal.rousseau@diocese-avignon.fr](mailto:pascal.rousseau@diocese-avignon.fr)

—  
Archevêché  
31 rue Paul Manivet  
84000 Avignon

—  
[www.diocese-avignon.fr/faire-un-don/](http://www.diocese-avignon.fr/faire-un-don/)